Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-212900021-20260924-D2026069-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

COMMUNE D'ARZANO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre du mois de septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Arzano, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Clotilde LAVISSE, Maire d'Arzano.

Étaient présents : Clément AUFFRED, Ewen CLERO, Aurélie CORNIERE, Crystel FEREZ, Quentin FLECHER, Marie-Annick GRAGNIC, Clotilde LAVISSE, Pierre LE POGAM, Marie-Françoise LE ROCH, Mickael MOELO, Stéphanie NOUAILLE DEGORCE, Jean-Yves SYLVESTRE, Aude DE PENFENTENYO

Excusés : Louise DANIEL ayant donné procuration à Clément AUFFRED
Stéphane DANIEL ayant donné procuration à Clotilde LAVISSE

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de votants
15	13	15

Secrétaire de séance : Aurélie CORNIERE

Date de convocation : 17/09/2026 **Date d'affichage** : 28/09/2026

Objet de la délibération : Organisation de ventes de livres par la bibliothèque municipale

Mme Marie-Françoise LE ROCH, 2eme adjointe, rappelle que par délibération en date du 14 avril 2014, le Conseil municipal a défini une politique de régulation des collections de la médiathèque municipale ainsi que les critères et modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place dans les collections.

Ainsi, il est prévu, comme les années précédentes, de mettre en vente les livres concernés, pour les particuliers et de faire don de ceux qui n'auraient pas trouvé preneur à une association.

En effet, la bibliothèque municipale procède régulièrement au renouvellement de ses collections et au retrait de certains ouvrages qui ne correspondent plus aux besoins ou aux attentes des usagers (désherbage).

Afin de valoriser ces ouvrages et de leur donner une seconde vie, il est proposé d'organiser plusieurs ventes de livres au cours de l'année, à différents moments et dans plusieurs lieux communaux, en fonction des besoins et des possibilités d'organisation.

Les dates et les lieux précis seront déterminés ultérieurement au cas par cas, dans le cadre fixé par la présente délibération, sans qu'il soit nécessaire de prendre une nouvelle délibération pour chaque vente.

ENTENDU l'exposé de Madame Marie-Françoise LE ROCH, 2eme adjointe,

VU la délibération du 14 avril 2014 ;
CONSIDÉRANT l'intérêt de mettre en place un cadre général permettant à la bibliothèque municipale d'organiser ces ventes de manière régulière, souple et adaptée aux ouvrages disponibles ;

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-212900021-20260924-D2026069-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le principe de l'organisation de plusieurs ventes de livres au cours de l'année, dans différents lieux communaux ;
AUTORISE la sortie des ouvrages listés des collections ;
DECIDE que ces ventes ne porteront que sur des ouvrages préalablement retirés des collections de la bibliothèque (désherbage), et cédés dans le respect des règles applicables ;
AUTORISE Mme le Maire, ou un élu délégué, à fixer les dates, lieux et tarifs de chaque vente, sans qu'une nouvelle délibération soit nécessaire à chaque occurrence ;
DECIDE de fixer comme suit les tarifs de vente des livres réformés de la bibliothèque municipale :

- Tarif général : 0,50 € à 5,00 € par livre ;

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Vote : 15 voix pour

Pour extrait certifié conforme
Clotilde LAVISSE
Maire d'Arzano

